



Commune de
Bournens

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE DE BOURNENS SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les Communes, la Municipalité de Bournens a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion sur l'exercice 2016.

1 Administration générale

Autorités

A cheval sur 2 législatures, la Municipalité s'est réorganisée début juillet avec l'arrivée de 2 nouveaux municipaux puis, suite à une démission pour raison de santé, un nouveau conseiller est entré en fonction en décembre. Les quelques 50 séances annuelles ont permis d'assurer le suivi des dossiers. De plus, chaque conseiller s'est rapidement mis au courant des tâches de son dicastère et a participé à de nombreuses séances intercommunales.

Administration

Un personnel compétent et engagé a assuré le suivi administratif des décisions municipales. Le Bureau du contrôle des habitants a enregistré 46 arrivées, 52 départs et une naissance. Ainsi, au 31 décembre 2016, notre village comptait officiellement 370 habitants. La Municipalité remercie tous les employés communaux pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement pour notre commune.

2 Finances

Selon le Règlement sur la Comptabilité des Communes (Art. 35b : Révision des comptes), l'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 4 avril 2017. Cette révision a permis de confirmer que la comptabilité est correctement tenue et avec exactitude. Les comptes annuels sont conformes au Règlement sur la Comptabilité des Communes. Une copie du rapport a été mise à la disposition de la Commission de gestion.

L'exercice 2016 est excellent. Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 21'171.-, le compte de fonctionnement montre un excédent de CHF 2'359.- après avoir procédé à des amortissements obligatoires (CHF 83'500.-), supplémentaires (CHF 36'132.-) ainsi qu'à des mouvements importants sur les fonds de réserve (CHF 625'665.-).

Une perception fiscale supérieure aux attentes, des taxes de raccordement à l'épuration et au service des eaux, ainsi qu'un retour sur le décompte final de la péréquation 2015 expliquent globalement ce résultat. Du fait de l'absence d'investissements, la situation de l'endettement

s'améliore, mais les intérêts (taux moyen de 3.03%) chargent encore assez lourdement le compte de fonctionnement.

Emprunts

En tenant compte des amortissements effectués durant l'année, la situation fin 2016 présente les soldes suivants :

<u>Etablissement bancaire</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Solde</u>
CEDC (SI secteur N.-E., le Battoir et classe du collège)	1,75 %	31.03.2019	450'000.-
CEDC (Déchetterie du Carroz)	1,875 %	31.03.2022	97'000.-
Raiffeisen (Séparatif III)	3,6 %	01.03 2017	1'000'000.-
Vaudoise assurance (Séparatif centre du village)	3,85 %	31.07.2017	136'141.-

Le montant total des emprunts est de **CHF 1'683'141.-** en diminution de **CHF 63'841.-** par rapport à 2015.

Pour mémoire, le plafond d'endettement pour emprunts pour la législature 2011-2016 est de **CHF 2'836'000.-**.

Evolution de l'endettement

Du fait de l'absence d'investissements et de l'excellent résultat de l'année, l'endettement total par habitant est maintenant de **CHF 5'452.-**. Il se situe au niveau de l'endettement total moyen par habitant de l'ensemble des communes vaudoises (environ **CHF 5'439.-**).

3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

Au cours de l'année 2016, il a été décidé de retirer le tas de cailloux déposé depuis de nombreuses années en forêt. Afin de permettre aux agriculteurs de les éliminer, une convention a été signée avec la commune de Cheseaux. Un dépôt est désormais possible à la déchetterie intercommunale.

Aux alentours du tas de cailloux retiré, la réfection du chemin forestier – sur 300 m – a été entreprise.

35 Bâtiments communaux

Grande salle

Durant l'année dernière, seuls des travaux courants d'entretien ont été entrepris.

4 Travaux

43 Routes

Aucune réfection particulière n'a été entreprise durant l'année 2016. La Municipalité est consciente que la réfection des chemins du Recordet et du Raffort doit être entreprise mais

cela ne sera possible qu'après la mise en séparatif pour le Recordet et la fin des travaux de construction pour le Raffort.

44 Parcs et promenades

Cimetière

A la fin de l'été 2016, la désaffectation partielle du cimetière (tombes 1 à 24) a été effectuée. Plusieurs familles ont souhaité déposer les cendres de leurs proches au jardin du Souvenir.

Place de jeux

Une grande table a été installée près du terrain de pétanque.

45 Ordures ménagères et décharges

Ordures ménagères

Depuis 2013, la taxe au sac et la taxe forfaitaire ont été introduites dans la Commune. Il s'avère que, malgré la taxe forfaitaire de CHF 100.- par habitant de plus de 18 ans et de CHF 150.- par entreprise, la ristourne des sacs et la rétrocession de Valorsa, le compte « ordures ménagères et décharge » présente toujours un léger excédent de charges. La taxe devra donc être revue à la hausse.

Les statistiques 2014-2016 montrent que les volumes des déchets apportés à la déchetterie sont relativement constants.

46 Canalisations d'égouts et SIEBS

Au mois de novembre 2016, sur la parcelle no 52, une conduite EC s'est effondrée sur quelques mètres à environ 40 m en amont de la chambre no 88. Après un passage caméra des tronçons amont et aval du lieu de rupture, il a été décidé que cette conduite était encore en relativement bon état et ne demandait, pour le moment, pas d'autre intervention que de réparer les quelques mètres effondrés. Ces travaux ont été exécutés au début du mois de décembre.

En ce qui concerne l'avenir de la STEP située sur la commune de Sullens, un courrier du mois de mars de la Direction générale de l'environnement (DGE) confirme qu'il n'y aura pas de rénovation complète de cette dernière et que seul un raccordement à la STEP de Penthaz doit être prévu.

5 Instruction publique et cultes

Enseignement

L'établissement de la Chamberonne compte au total 859 élèves (838 en 2015). La Commune de Bournens compte 50 élèves au primaire et 10 élèves au secondaire (53 et 8 en 2015).

Le coût moyen par élève se monte au primaire à CHF 2'749.- (CHF 2'757.- en 2015) et au secondaire à CHF 3'661.- (CHF 3'783.- en 2015).

En 2015, les 4 communes de La Chamberonne avaient adopté le préavis relatif à la sortie de l'ASIGOS. En 2016, aucun élève n'a donc été enclassé à Prilly. La charge annuelle, correspondant au coût de la part « population » seulement, s'est montée à CHF 8'134,70.

Grâce à la participation active de quelques personnes du village, le service de patrouilleurs scolaires mis en place devant le collège afin de sécuriser la sortie des élèves, l'arrivée et le départ des petits bus et du car postal a pu être maintenu. Un appel a toutefois été lancé pour trouver de nouveaux patrouilleurs car les absences sont parfois difficiles à palier.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2015, en collaboration avec les communes de Bousens et Sullens, un petit bus transporte les élèves inscrits à la cantine de Cheseaux. Le premier semestre 2016 a compté 5 repas/semaine alors que pour le second, ce chiffre s'est élevé à 12 repas/semaine.

Avec la fin de la législature, le Conseil d'établissement a subi passablement de changements. La nouvelle équipe s'est mise en place à l'automne 2016. Bénéficiant de l'expérience de l'équipe précédente, la deuxième a rapidement pu travailler sur de nouveaux projets, notamment sur le harcèlement scolaire.

6 Police – Construction

Mises à l'enquête

En 2016, 11 dossiers ont été traités (13 en 2015), représentant 10 mises à l'enquête et 2 mises à l'enquête complémentaires :

- 7 ont obtenu un permis de construire (réalisés ou en voie de l'être)
- 4 sont encore en état de gestation (choix du propriétaire ou en attente de décision).

Le projet prévu sur la parcelle no 104 a été jugé par la Cour de droit administratif et public. Cette dernière a donné raison à la Municipalité et le projet comprenant 4 appartements ne sera pas réalisé. Une construction de taille plus modeste reste néanmoins possible sur cette parcelle.

Le projet de construction comprenant 54 appartements sur la parcelle no 37 a également été déposé devant la Cour de droit administratif et public.

En 2016, la population du village a très légèrement diminué (370 au 31.12.2016 contre 373 au 31.12.2015).

7 Sécurité Sociale

Prévoyance sociale cantonale

Les frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (ARASPE) se montent à CHF 10'860,80, soit CHF 29,35/habitant (CHF 26,30/habitant en 2015).

Santé

Les Services de santé publique (CMS et OMSV) représentent un coût de CHF 32'580.-, soit CHF 88,05/habitant (CHF 85,15/habitant en 2015).

8 Service des eaux

Au mois de février 2016, la variante no 1 du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) a été retenue. Elle consiste en le maintien de l'approvisionnement en eau depuis le réservoir de Montjoux et en la pose d'une nouvelle conduite depuis Bousens, raccordée à la conduite des eaux de Lausanne. Cette nouvelle conduite permettra une défense incendie de qualité.

En conclusion

Au vu des investissements à prévoir pour le réseau d'eau et la STEP, la Municipalité a limité son action aux travaux d'entretien nécessaires aux infrastructures communales. Les projets de travaux d'importance ont ainsi été reportés à l'année 2017 et aux suivantes.

Le budget 2016 prévoyait un excédent de charges de CHF 21'171.-.

La Municipalité est satisfaite de constater que l'exercice 2016 a permis diverses réserves pour travaux futurs et se solde par un excédent de revenus de CHF 2'359,34.

Adoption et approbation :

Rapport adopté par la Municipalité en séance du 29 mai 2017.

La Syndique :

La Secrétaire :

J. Zwahlen

N. Ticon

Rapport approuvé par le Conseil général en séance du 22 juin 2017.

Le Président :

Le Secrétaire :

C. Bocion

N. Ticon